



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

université de Reims Champagne-Ardenne

Question orale n° 537

Texte de la question

M. Arnaud Robinet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les investissements consacrés à l'université Reims-Champagne-Ardenne au titre du plan de relance. Le plan de relance est une nouvelle preuve de l'intérêt que le Gouvernement porte aux universités. L'enseignement supérieur et la recherche sont en effet l'un des quatre volets prioritaires d'accélération des investissements de l'État pour 2009. En plus des 76 milliards d'euros alloués à la réalisation des grands chantiers universitaires sur la période 2009-2011 (autonomie des universités, réforme du financement de la recherche, plan campus), 700 millions d'euros vont être injectés dans ce secteur capital pour l'avenir du pays. Cet effort supplémentaire de l'État se traduira par une accélération des projets immobiliers (remise à niveau et construction de locaux), par un renforcement des moyens des grands équipements de recherche (réacteur ITER et CNRS notamment) et par un développement des bureaux d'études et des centres de recherche sur les technologies de défense. Dans ce contexte d'accélération des investissements de l'État en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, il appelle son attention sur la situation particulière de l'université de Reims-Champagne-Ardenne. Basée à Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Chaumont et Châlons-en-Champagne, cette université est un atout considérable pour le département de la Marne, mais aussi pour toute la région Champagne-Ardenne. En offrant des formations variées, en encourageant à la fois la recherche et l'insertion professionnelle à travers une centaine de diplômes, elle permet à 21 000 jeunes et moins jeunes de la région de suivre un cursus adapté. Elle est en outre un acteur économique essentiel, participant ainsi au premier chef du dynamisme de l'économie régionale, économie dont l'essor pourrait être accru compte tenu de l'effet de levier généralement attendu des investissements dans les universités. Il lui demande si l'université de Reims-Champagne-Ardenne bénéficiera de l'accélération des investissements de l'État et, dans l'affirmative, dans quelle proportion.

Texte de la réponse

CRÉDITS DE L'ÉTAT POUR L'UNIVERSITÉ DE REIMS-CHAMPAGNE-ARDENNE

M. le président. La parole est à M. Arnaud Robinet, pour exposer sa question, n° 537, relative aux crédits de l'État pour l'université de Reims-Champagne-Ardenne.

M. Arnaud Robinet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le plan de relance est une nouvelle preuve de l'intérêt que le Gouvernement porte aux universités.

L'enseignement supérieur et la recherche sont en effet l'un des quatre volets prioritaires d'accélération des investissements de l'État pour 2009. En plus des 76 milliards d'euros alloués à la réalisation des grands chantiers universitaires sur la période 2009-2011 - autonomie des universités, réforme du financement de la recherche, plan campus -, 700 millions d'euros vont être injectés dans ce secteur capital pour l'avenir du pays.

Cet effort supplémentaire de l'État se traduira par une accélération des projets immobiliers, par un renforcement des moyens des grands équipements de recherche et par un développement des bureaux d'études et des centres de recherche sur les technologies de défense.

Dans ce contexte d'accélération des investissements de l'État en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, j'appelle l'attention du Gouvernement sur la situation particulière de l'université de Reims Champagne-Ardenne. Basée à Reims, Troyes, Charleville-Mézières, Chaumont et Châlons-en-Champagne, cette université est un atout considérable pour la région et, notamment, pour le département de la Marne. En offrant des formations variées, en encourageant, à la fois, la recherche et l'insertion professionnelle par le biais d'une centaine de diplômes, elle permet à 21 000 étudiants de la région de suivre un cursus adapté. Elle est, en outre, un acteur économique essentiel, participant ainsi au premier chef du dynamisme de l'économie régionale, économie dont l'essor pourrait être accru compte tenu de l'effet de levier généralement attendu des investissements dans les universités.

C'est pourquoi la question se pose de savoir si l'université de Reims-Champagne-Ardenne bénéficiera de l'accélération des investissements de l'État et, si tel est le cas, dans quelle proportion.

M. le président. La parole est à M. Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale.

M. Christian Blanc, *secrétaire d'État chargé du développement de la région capitale*. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, empêchée ce matin.

Comme vous le soulignez, l'enseignement supérieur et la recherche font partie des champs prioritaires du plan de relance que le Président de la République a annoncé en décembre dernier. Ce secteur va bénéficier de 750 millions d'euros pour accélérer ses investissements.

En ce qui concerne les universités, Mme la ministre a décidé de concentrer l'action du plan de relance sur trois grands chantiers.

Premièrement, l'accélération des contrats de projet État-région qui est prioritaire pour les locaux universitaires. Le plan de relance, qui y consacrera en tout 118 millions d'euros, permettra de financer au total près d'une annuité et demie théorique.

Deuxièmement, l'accélération de la remise en sécurité des bâtiments universitaires, dont 25 % des surfaces, aujourd'hui, ne sont pas aux normes de sécurité. Le montant est inédit : 205 millions d'euros sont inscrits au plan de relance pour cette seule action.

Troisièmement, la vie étudiante n'est pas oubliée : 17 millions d'euros permettront d'accélérer les chantiers " Vie étudiante " au sein des contrats de projet État-région et 30 millions d'euros seront consacrés à la réhabilitation des chambres CROUS existantes, permettant ainsi pour la première année de dépasser les objectifs du plan Anciaux : soit, 8 500 réhabilitations et plus de 5 000 constructions de chambres lancées dans les tout prochains mois.

Soyez assuré, monsieur le député, qu'aucune région ne sera oubliée. Le comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires, qui s'est tenu à Lyon, hier, y a particulièrement veillé.

L'université de Champagne-Ardenne profitera donc pleinement de ce grand plan et de cet effort inédit.

Concernant la mise en sécurité de ses locaux, en 2009, l'université de Reims-Champagne-Ardenne recevra au total 1,8 million de crédits, dont 800 000 euros au titre du plan de relance. Ces crédits lui permettront notamment de mettre en sécurité l'amphithéâtre n° 2 du campus Croix Rouge et le gymnase du campus du Moulin de la Housse.

Concernant le contrat de projet État-région, l'académie de Reims recevra cette année 7,8 millions d'euros de crédits, soit plus d'une annuité et demie théorique. L'effort sera particulièrement visible pour l'université de Reims-Champagne-Ardenne et le CROUS de Reims.

En effet, Mme la ministre a décidé d'inscrire au plan de relance les opérations suivantes : la modernisation de la bibliothèque du campus du Moulin de la Housse ; la restructuration du bâtiment 7 de ce même campus ; la réhabilitation de la cité Teilhard de Chardin à Reims.

En outre, le budget de la loi de finances initiale pour 2009 permettra de financer une partie de la reconstruction de l'UFR de droit, sciences politiques et économiques sur le campus de la Croix Rouge.

Grâce au plan de relance, monsieur le député, l'université de Reims-Champagne-Ardenne va pouvoir accélérer la mise aux standards internationaux de son campus et renforcer ainsi son attractivité.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Robinet](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 537

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 3 février 2009, page 909

Réponse publiée le : 4 février 2009, page 1076

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 février 2009